

APPENDICE

Notice biographique sur Henri de Savreux.

Henri de Savreux, dont le nom figure dans l'histoire de Pierrefonds, est une des gloires de la région de Compiègne ; la fermeté de son caractère et son attachement inébranlable à ses principes et à ses convictions, nous font un devoir de retracer sa biographie.

Fils de Rodolphe de Savreux et de dame Jeanne de Sainte-Christine, Henri de Savreux naquit au manoir de Villers-sur-Coudun.

Les registres de l'état civil de cette commune remontent à 1676, on y relève les noms de Pierre Saureux, fils de Claude, et de Louis, descendants de la famille Savreux.

Ce nom s'est écrit de diverses manières¹ : dans une visite à l'église de Villers-sur-Coudun, une pierre encastrée dans le mur du chœur frappa notre attention. L'inscription rappelle la donation faite, par Antoine de SAVREVX, d'une rente de 30 livres 3 sols 3 deniers pour l'entretien de la lampe ardente devant le Saint-Sacrement, les U ont la forme d'un V, suivant la coutume.

D'après des informations prises sur place, nous avons constaté que cette famille n'est point disparue, elle est encore représentée

1. SAVEREUX : actes notariés de MM^{es} André et François Wallet, des 25 juin 1584 et 16 janvier 1588.

Saureux : en 1610, dans la chronique de Saint-Jean-des-Vignes, par le P. Legris.

Saulreux ou Saureux : les actes de l'état civil de Villers-sur-Coudun reproduisent le nom de *Saulreux* de 1676 à 1689, et de *Saureux* à partir de 1689.

De Savreux : histoire de Saint-Jean-des-Vignes, par le P. de Louen.

Saureux ou Saulreux : actes de Madrid. — *Henri de Saulreux*, signature d'un acte chez M^e Suin, notaire à Soissons. — *Saulreux*, sur les manuscrits de l'abbé Humphry, aumônier honoraire de Napoléon III, et recteur de Saint-Louis des Français ; ces manuscrits sont conservés à l'ambassade de Madrid.

par une veuve et ses deux fils, dont l'un est marié et père de deux enfants. La veuve Savreux affirme que la ferme avec ses dépendances fut autrefois la propriété de sa famille. Aujourd'hui, différents propriétaires se partagent ce domaine.

La famille de H. de Savreux habitait à Villers-sur-Coudun le fief de Sainte-Christine, dont on ne trouve plus trace. La ferme, bâtie sur l'emplacement du vieux manoir, est, par la configuration du sol, un peu surélevée, surtout des côtés Est et Ouest. On y voit également une grange rebâtie sur d'anciennes fondations ; dans le mur, une niche où était la statue en bois de Sainte Christine, patronne de la dame de Savreux. Cette statue a disparu.

Le 1^{er} janvier 1583, à l'âge de dix-huit ans, Henri de Savreux prend l'habit de chanoine régulier à Saint-Jean-des-Vignes, où il se distingue toujours par une conduite exemplaire. D'après un acte du 18 août 1584, Henri de Savreux apparaît comme sous-diacre ; il est sous-trésorier le 22 août 1588 ; à partir du 9 mai 1590, il signe Saulreux ou Savereux jusqu'en 1594. Dans les actes des 30 août et 15 novembre 1594, il est qualifié sous-prieur et signe avec le prieur Gervais Tournay. Henri de Savreux remplit du reste successivement les offices de trésorier, procureur et sous-prieur ; il fut même prieur-curé de Soucy, à deux lieues de Pierrefonds.

A Henri III succédait un prince hérétique ; de Savreux ressent le danger qu'allait courir l'Eglise. C'est alors qu'il se décide à profiter de la faculté accordée par le Pape ; il prend les armes pour la défense de la foi catholique et s'engage dans la Ligue. Une bulle de Sixte-Quint avait autorisé les prêtres et les religieux à prendre « fait et cause pour la foi » et notre chanoine jouissait d'une autorisation spéciale du Souverain-Pontife.

S'il est difficile d'apprécier la conduite de H. de Savreux en se plaçant au point de vue des idées modernes, on ne pourra néanmoins se refuser de trouver en lui beaucoup d'adresse, de courage et de résolution.

En deux circonstances, il quittera son couvent « après mûre réflexion et avec la bénédiction de son prieur » pour venir au secours de Pierrefonds.

A l'occasion de la première expédition de H. de Savreux (1591), l'abbé Humphry parle des adieux touchants du religieux à ses

confrères, dans le chapitre réuni à l'occasion de son départ. Puis de Savreux revêt une armure complète sous laquelle se cache un scapulaire, monte à cheval, et, suivi de son valet, prend le chemin de Pierrefonds. De Rieux, son cousin par Hélène de Sermoise, était alors gouverneur de la citadelle. Il reçoit le religieux-soldat avec des transports de joie, le présente à la garnison, lui donne un haut emploi dans les troupes et suit ses conseils dans les expéditions. Ensemble, ils partagent les périls de l'attaque de Noyon où ils pénètrent : bientôt la ville doit capituler et se rendre au roi ; Rieux est prisonnier, mais, grâce aux efforts et à l'habileté de Savreux, notre gouverneur parvient à s'évader, à la faveur d'un déguisement.

De Savreux rentre à son couvent et reprend ses fonctions.

Une seconde fois, en 1595, H. de Savreux sort de son monastère dès qu'il a connaissance des succès remportés par Henri IV, et surtout de la vente, faite à ce prince, du château de Pierrefonds. H. de Savreux se concerta avec Jérôme Denticci, officier espagnol de la légion napolitaine en garnison à Soissons, pour la Ligue et le roi d'Espagne. Accompagné de vingt soldats, de Savreux se dirige vers Pierrefonds, il avait des intelligences dans la citadelle, car des échelles de cordes lui furent lancées la nuit du haut des remparts.

Introduit dans la forteresse, de Savreux s'en rend maître le 10 août 1595, et en expulsa la garnison du seigneur d'Estrées. Ce fait accompli, de Savreux avertit le comte de Fuentès, gouverneur des provinces belges, en lui disant qu'il tient la place et qu'il veut la défendre au nom du roi d'Espagne. Le comte lui envoie 700 Napolitains et 300 Wallons.

De Savreux est nommé gouverneur de la forteresse de Pierrefonds, qu'il met en état de défense en y faisant entrer des vivres pour un an, ainsi que des armes, des munitions et de l'artillerie ; à ces préparatifs de défense, il consacre une somme de 20.000 ducats puisés dans sa bourse et celle de ses amis.

Assiégé à trois reprises différentes par le seigneur de Manicamp, commandant les troupes d'Henri IV, de Savreux repousse trois fois victorieusement les assauts de ses adversaires.

Quelque temps après, le comte de Fuentès désireux de surprendre Compiègne et les autres lieux fortifiés de la région, manda de Savreux à Cambrai ; mais voici que, près de Saint-Quentin, au Catelet, la petite escorte du moine est attaquée par les soldats

royaux et massacrée. De Savreux, blessé, est conduit à Saint-Quentin dans la prison royale où il est chargé de fers. C'était à la fin d'août 1595.

Cependant, Henri IV, étant à Péronne, vient voir le religieux, l'engage à se soumettre et lui propose de lui rendre le château de Pierrefonds sous des conditions avantageuses ; de Savreux refuse et, ramené dans son cachot, il y est traité plus durement.

Le comte de Nevers, au nom du roi, emploie à son tour tous les moyens pour amener de Savreux à la soumission, il lui propose même l'abbaye de Saint-Corneille et 10.000 couronnes d'or comptant, avec la restitution de tout ce qu'il possédait en dehors et au dedans de Pierrefonds. Le prisonnier reste insensible à toutes ces promesses ; quant aux menaces, il déclare qu'il est prêt à subir son sort, la mort même. Ramené en prison, il est condamné à mort.

Mais de Savreux est un homme ingénieux : il fait parvenir au comte de La Fère, par un co-détenu grâcié, nommé Lefebvre, l'empreinte en cire des clefs de sa prison ; sur ce modèle, le comte fait fabriquer des clefs qu'il renvoie avec une lime sourde par le même détenu. De Savreux lime ses fers, ouvre les portes de sa prison et s'évade de Saint-Quentin le 31 octobre 1595¹.

Pendant la captivité de Savreux, le seigneur d'Estrées avait recouvré Pierrefonds en versant aux Espagnols 3.500 écus d'or, le 29 octobre 1595.

Le rapprochement de ces deux dates, celle de la reddition du château (29 octobre) et celle de la fuite de Savreux (31 octobre), ferait croire que le roi, une fois le château en sa possession, laissa partir le moine au lieu de le faire pendre. L'élargissement du prisonnier fut peut-être aussi une des conditions de la reddition de la place, ce qui ferait grand honneur à la garnison wallonne.

Après son évasion, de Savreux se réfugie en Belgique, fait valoir auprès de Philippe III ses droits à une pension en récompense des services rendus à Sa Majesté. Des documents ou originaux nous apprennent que la requête de Henri de Savreux fut examinée par une commission composée d'un échevin et du

1. Dépôts en faveur de Savreux, aux archives de Saint-Louis des Français.

secrétaire de la ville ¹. Les dépositions appuyées d'une consultation de 7 avocats et de 9 théologiens, furent présentées au Conseil, aux échevins et au Sénat de Bruxelles, qui en firent délivrer des copies authentiques aux armes de la ville, à Remy Papillon, représentant de H. de Savreux ². Les prétentions de ce dernier furent admises, parce que, d'après les termes de la consultation, le roi d'Espagne devait l'indemniser « en conscience ».

H. de Savreux séjourne en Belgique, auprès du comte de Fuentès, pendant cinq ans; nous le trouvons, au 8 février 1596, prier de l'armée, aux gages de 1.200 ducats par an; la Flandre lui ajoute un traitement de 40 écus par mois. S'il ne reçut pas le remboursement de ses avances, il obtint des compensations. C'est ainsi qu'en septembre 1600, de Savreux reçoit, à Madrid, une pension ecclésiastique annuelle de 480 écus; en 1601, il est nommé chapelain en titre de Castille, aux honoraires de 40 ducats par an.

Comblé d'honneurs par Philippe III, H. de Savreux sut faire un charitable usage des bienfaits du roi d'Espagne. C'est ainsi qu'il fonda à Madrid, en 1615, un établissement placé sous le titre national de Saint-Louis des Français. Cet établissement, destiné à recevoir les Français réfugiés en Espagne à cause des guerres de la Ligue, ou dénués de ressources, se composait d'une maison de refuge, d'une hôtellerie, d'une infirmerie de six lits, d'un dortoir

1. Furent cités comme témoins: Matthias de la Bruière, propriétaire civil de Paris, réfugié depuis cinq ans et demi; Michel de Blanon, seigneur temporel de Charmes, réfugié, ancien gouverneur de Wailly, pensionnaire de Sa Majesté catholique; Jean le Sellier, receveur des consignations de la ville de Paris; Jacques de Colas, comte de La Fère, sénéchal de Montélimar; Matthieu de Lannoy, prêtre, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale de Soissons; Gaspard Darloys, noble écuyer, pensionnaire de Sa Majesté catholique; Jacques de Brunaulieu, noble français, réfugié pour la foi.

2. Ces pièces se trouvent à l'ambassade française de Madrid. Ce sont: 1° un manuscrit en parchemin de 11 pages scellé aux armes de la ville de Bruxelles; 2° un mémoire en espagnol, adressé à Philippe III, en demande de rémunération, dommages et intérêts, de tout ce que de Savreux a dépensé et perdu au service du roi d'Espagne; 3° une relation avec pièces à l'appui et une consultation d'avocats et de théologiens et divers arrêts royaux, avis du Conseil des finances, etc. Des copies de ces divers documents ont été faites à l'ambassade même par les soins de M. Drouyn de Lhuys.

et d'une église. Il fonda encore un asile pour cent jeunes filles et un mont-de-piété. Enfin, il dota magnifiquement ces établissements et leur légua, par testament, des sommes importantes. Ces établissements, réorganisés, fonctionnent encore sous le nom de Saint-Louis des Français.

L'église de ce bel établissement dépendait au temporel du double patronage de la France et de l'Espagne, et au spirituel de la juridiction exempte du patriarche des Indes, grand aumônier de la reine.

En 1616, H. de Savreux reçoit une pension de 400 écus d'or sur la chapelle de Sainte-Luce de Mélazzo. On le trouve enfin abbé de Sainte-Marie de Gala (de Lacte) en Sicile.

De Savreux devait faire partie du Conseil d'Italie. Il était, paraît-il, revenu en France au moment de la paix ; y contribua-t-il ? On l'ignore ; toutefois, il était représenté « comme un homme de mérite, connaissant parfaitement les affaires de la France, capable, dans l'occasion, de rendre des services importants, et bien digne de recevoir de Sa Majesté quelque faveur des plus signalées ».

Néanmoins, le souvenir de Saint-Jean-des-Vignes était toujours vivant dans la mémoire de Savreux ; il fit venir à Saint-Louis des chanoines de ce couvent auquel il restait toujours affilié ; le P. Abel Lecomte et le P. Claude Clauet étaient à Madrid en 1619 ; en cette année, H. de Savreux résigne ses pouvoirs et abandonne ses biens aux Joannistes de Soissons. Ceux-ci, après trois années d'hésitation, répondent à H. de Savreux (1622) qu'ils ne croyaient pas pouvoir accepter ses offres ; de Savreux eut alors recours aux Oratoriens qu'il introduisit dans son hospice¹.

La reine d'Espagne favorisa cet établissement en lui léguant 30 à 40.000 ducats, une toilette entière pour en confectionner des ornements et 150 réaux par mois pour les pauvres malades.

Henri de Savreux prescrit dans son testament de nombreuses prières, messes, neuvaines, anniversaire, puis il donne tous ses biens, meubles et immeubles, d'Espagne et d'Italie, à l'établissement Saint-Louis des Français, à condition que les confréries du Saint-Esprit, de la Vierge de Bonne-Fin et de Saint-Louis, qu'il avait fondées et dotées, pourraient célébrer la messe à certains jours au grand autel de l'église de l'hospice. Il décide que les

1. P. LEGRIS, *Chron.* — DE LOUEN, *Hist. de Saint-Jean*, art. Savreux.

administrateurs de cette église seront pris parmi les Français les plus notables de Madrid ; il parle d'une rente de 4.000 livres en argent double que Louis XIII aurait donnée à l'hospice par une ordonnance du 28 août 1626, contresignée « Brulard ». Enfin, de Savreux déclare n'avoir reçu du roi d'Espagne, lorsqu'il était en Flandre, que 1.900 ducats, et en Espagne 6.000 environ, le priant de faire donner à l'hospice la rente de ce qui lui est dû.

Ainsi, sur sa pension de 40 ducats par mois, on lui doit 35.000 réaux et les 400.000 écus de gratification qui lui avaient été accordés le 16 août 1632. En un mot, il réclame tout ce qui lui est dû sur les pensions, les abbayes, etc., qui lui ont été promises, et s'occupe de son actif et de son passif avec le plus grand scrupule. C'est une preuve que ses pensions lui furent très inexactement payées.

Terminons cette biographie en rappelant que Henri de Savreux attacha son nom aux premières fondations des *Acta Sanctorum* ; il obtint en effet du Sénat de Bruxelles, en faveur de Nicolas de Beaufort, son confrère de Saint-Jean-des-Vignes, un privilège pour l'impression de *ses vies des Saints*. L'impression n'eut pas lieu, mais « ces vies » passèrent heureusement entre les mains des R. P. Jésuites qui leur donnèrent une place dans leur collection.

L'enfant du manoir de Villers-sur-Coudun ne revit jamais son pays natal ; il mourut à Madrid, le 11 septembre 1633, et fut inhumé dans l'église de l'hôpital. Sur sa tombe, on grava ses armes avec l'inscription suivante :

Hic jacet Henricus de Saulreux de Sanctâ Christinâ. Nobilis Gallus, Regis catholici canonicus honorarius, abbatie Sancte Marie de Galâ in Sicilio regno abbas. Rector abbatie Sancti Ludovici francorum, acnon fraternitatis Spiritûs Sancti, Beate Marie Virginis optimi finis fundator et administrator. Ora pro eo.

ED. D.
